

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-et-un, le quinze novembre, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de la commune de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 09 novembre 2021.

PRESENTS :

ARTHEMISE Fabienne, BENOIT Jean-François, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, BURLOT David, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, GAUVRIT Thierry, GILLARD Nadine, GOUEZIN Alain, GRIMAUULT David, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUET Philippe, JEGU Josianne, LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE BOULANGER René, LE GUEN Nadège, LE MAUX Thierry, LINTANF Goulven, LEVY Christelle, M'BAREK Sébastien, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, VITEL Fabien

ABSENTS :

- BOUZID Nathalie donne pouvoir à LE GUEN Nadège,
- FORTIN Céline donne pouvoir à BRIENS Pierrick,
- GOASTER Samy donne pouvoir à de SALLIER DUPIN Stéphane
- LE BOUCHER Colette donne pouvoir à M'BAREK Sébastien,
- LE MOIGNE Christine donne pouvoir à GILLARD Nadine,
- L'HEVEDER Jérôme donne pouvoir à LEVY Christelle,
- URVOY Laurence donne pouvoir à BREXEL Pierrick,
- PECHA Virginie donne pouvoir à GAUVRIT Thierry,
- BERNU Sylvain

SECRETAIRE DE SEANCE : Alain GOUEZIN

Délibération n°2021-113

Membres en exercice : 35 – Présents : 26 - Absents : 9 – Pouvoirs : 8

AFFAIRES SOCIALES

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DE PROXIMITE - CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT

Le 30 septembre 2019, le Département des Côtes d'Armor a validé une stratégie départementale d'amélioration de l'accessibilité aux droits et services sociaux pour les usagers. Si le Conseil départemental est chef de file de l'action sociale, le rôle des communes est essentiel, en ce qu'elles sont de véritables « portes d'entrée » pour les habitants vers les services du territoire. Ainsi, l'un des axes de ce plan consiste à appuyer les communes dans le cadre de l'accueil social inconditionnel de proximité et à veiller à la complémentarité des acteurs du champ social afin de garantir à tous les citoyens le bon niveau de conseil et d'orientation.

Le partenariat entre le Service d'Action Sociale de Proximité (SASP) du site de Lamballe rattaché à la direction territoriale Maison du Département de Saint-Brieuc (MdD) et le Service social de la ville de Lamballe-Armor (Service Vie Sociale et Prévention – VSP) se concrétise depuis plusieurs années par des relations de travail et des échanges réguliers.

L'enjeu est de passer à une nouvelle étape de ce partenariat, par la formalisation et le développement des modes de collaboration, au service des besoins des usagers. La convention vise à faciliter le parcours de l'utilisateur en :

- Impulsant une dynamique d'interconnaissance et de mises à jour régulières des modes d'intervention,
- Renforçant la coordination,
- Définissant les articulations et les complémentarités entre le Conseil départemental et la commune.

Considérant la transmission, aux conseillers municipaux, du projet de convention de partenariat avec le Conseil départemental des Côtes d'Armor,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- APPROUVE les modalités de ce partenariat pour la période 2021-2023,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer cette convention et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

Certifié envoyé à la Préfecture le	25 NOV. 2021
Affiché le	25 NOV. 2021

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le **25 NOV. 2021**

Philippe HERCOUET
Maire de Lamballe-Armor

